

# LES ECHOS DU "PUY"



Commune de Lepuix-Gy - n°11

Octobre 2010

## LE MOT DU MAIRE

« Le Maire au fil du temps », c'est le titre d'une très intéressante brochure diffusée par l'association départementale des maires. Elle retrace l'évolution de la fonction depuis le Moyen-âge jusqu'à nos jours. Très instructive notamment dans sa partie historique, elle l'est aussi pour son étude sur l'évolution de la fonction.

Le tournant le plus significatif est intervenu avec les lois de décentralisation de 1983 qui ont transféré aux maires de très nombreuses compétences et lui ont conféré de nouvelles et lourdes responsabilités. Ce phénomène n'a cessé de se poursuivre pour s'accélérer singulièrement ces dernières années.

L'illustration de ces évolutions et de la situation actuelle des maires sont parfaitement résumées par l'un d'entre eux, élu municipal depuis près de 40 ans : « *l'élu rural se sent, par moment, fragilisé par le désengagement de l'Etat, la suppression de l'aide de la DDEA pour le déneigement, la réfection des voiries... De nouvelles dispositions récentes intensifient ce sentiment d'isolement...* »

Un maire exerce la police municipale, la police rurale, celle de la circulation et du stationnement, des funérailles et des lieux de sépulture... Il est responsable de la tranquillité, de la salubrité publique. Il est chargé de conserver et d'administrer les propriétés de la commune, il est le représentant de l'État dans la commune et à ce titre est chargé de l'exécution des mesures de sûreté générales, il embauche et gère le personnel communal...

Le poids croissant des responsabilités, l'avalanche de lois, décrets, circulaires en tout genre, quelquefois contradictoires, souvent difficiles à interpréter, parfois impossibles à mettre en œuvre, le désengagement des services de l'État, expliquent certainement en partie, qu'interrogés, 60% des maires ruraux n'ont pas l'intention de se représenter lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Mais, nombre de maires interrogés, toujours

motivés, soulignent que, le plus difficile dans l'exercice de la fonction n'est pas sa complexité croissante, ni les renoncements professionnels et parfois familiaux qu'il faut souvent consentir, mais d'être, au même titre que gendarmes et policiers, dépositaire de l'autorité publique, ce qui les obligent à faire respecter les lois et règlements, parfois d'avertir voire de sanctionner et de faire poursuivre les contrevenants, fussent-ils amis, membres de la famille ou élus.

Car lorsqu'un maire estime exercer ce lourd et ingrat devoir dans l'intérêt général, avec honnêteté, discernement, impartialité, sans zèle excessif, en veillant à ne pas céder aux pressions, il lui est pour le moins désolant de constater que, par incompréhension ou insuffisance d'informations, des personnes, précédemment courtoises ou amies, ne distinguant plus le maire dans sa fonction de l'homme privé, poursuivent ce dernier de leur rancune.

**Daniel ROTH**

## ORGANISATION DU DÉNEIGEMENT

Comme le Maire s'y était engagé, les élus se sont réunis afin de tirer les enseignements de l'épisode de chutes de neige exceptionnelles que nous avons connu lors du dernier hiver et de décider de mesures propres à améliorer le déneigement, l'information et la sécurité des habitants.

Toutes les propositions et suggestions ont été étudiées, certaines ont été adoptées, d'autres écartées.

Mesures décidées :

### Pour améliorer la sécurité et l'efficacité du déneigement.

- Nous proposerons à des personnes disposant de moyens de déneigement de contribuer, par convention ou contrat au déneigement lors des situations exceptionnelles (très abondantes chutes de neige, pannes mécaniques, indisponibilité soudaine du conducteur de l'engin de déneigement ...),

- Le tracteur sera équipé d'une paire de chaînes montées sur les roues directrices. Les équipements de déneigement seront révisés avant la période hivernale et nous disposerons d'une réserve des principales pièces d'usure,
- Le déneigement débutera normalement par les axes de circulation principaux (rue de l'Église, rue de la Beucinière...) ainsi que par les places de stationnement (Église, Scierie...) et les carrefours,
- Les obstacles situés sur le parcours de déneigement seront jalonnés et les quelques barrières amovibles situées en bordure de la Beucinière destinées à pousser la neige dans la rivière seront enlevées dès les prévisions de chutes de neige conséquentes,
- Les patrouilleurs du Conseil Général informeront la commune et/ou directement notre agent communal des chutes de neige constatées sur notre secteur afin de déterminer au plus juste l'heure de début du déneigement,
- **Le plan de circulation hivernal (sens unique)** débutera à la première chute de neige conséquente prévue, et à titre permanent du 15 décembre et jusqu'au passage à l'heure d'été. Il devrait être étendu au quartier de la Gonfle et à la rue de Chauveranche (secteur de la Jargogne),
- Renforcement de la signalisation routière (stationnement interdit sur chaussée en période de neige, panneaux avertisseur de la mise en place du stationnement hivernal...).

Sanctionner par contravention sans indulgence les infractions au code de la route : stationnements interdits ou abusifs, circulations en sens interdit, vitesses excessives... <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> *un arrêté préfectoral associe désormais la commune de Lepuix à la régie de recettes des amendes de police de Giromagny ce qui permettra de faire poursuivre systématiquement par le Ministère public le recouvrement des amendes restées impayées.*

**Pour ne pas perturber et retarder les opérations de déneigement, il est demandé à tous de ne pas interpeller directement ou par téléphone les agents communaux et autres intervenants chargés du déneigement.**

#### Pour renforcer la sécurité des personnes

- Il est recommandé aux personnes qui reçoivent et à celles qui donnent à domicile des traitements médicaux lourds et indispensables de se faire connaître en Mairie afin d'inclure les voies d'accès à leur habitation dans les priorités de déneigement,

En cas d'urgence médicale, il conviendra de contacter prioritairement les pompiers qui, si nécessaire, joindront le Maire ou un adjoint, pour, le cas échéant, organiser un déneigement d'urgence.

#### Mesures non retenues

- acquisition d'un second engin de déneigement (*coût très élevé qui nécessiterait une très forte augmentation des impôts locaux*),
- embauche d'un agent supplémentaire (*coût disproportionné au regard des ressources de la commune*),
- instauration de la taxe de balayage.

#### Mesures non retenues mais restant « sous observation »

- prescrire aux habitants le déneigement, le salage ou le sablage des trottoirs et des caniveaux situés devant leurs habitations,
- Rendre obligatoire dans les rues du village les équipements spéciaux (chaînes, pneus neige) par temps de neige (*coût des équipements, verbalisations par la gendarmerie*).

### Quelques bons comportements citoyens

A défaut (hélas) de ne pas encore être en capacité d'agir sur la météo pour limiter et contrôler les chutes de neige, les élus et les employés communaux doivent s'attacher à déneiger les rues du village dans les meilleures conditions d'efficacité, de rapidité et de sécurité. Pour ce faire, et dans l'intérêt général il est recommandé aux habitants de respecter quelques comportements citoyens :

- faire preuve de patience et de compréhension,
- accepter les bourrelets de neige devant chez soi,
- ne pas gêner ni entraver les opérations de déneigement en posant des obstacles ou en stationnant des véhicules sur la chaussée,
- n'alerter la mairie que lorsque la sécurité des personnes est en cause,
- comprendre, prévoir et anticiper l'impossibilité temporaire de se déplacer,
- ne pas rejeter la neige sur la chaussée ou le sentier piétonnier (rue de Belfort),
- munir son véhicule d'équipements spéciaux (pneus neige, chaînes),
- limiter ses déplacements,
- équiper les toits de crochets à neige, pour les habitations riveraines des rues<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> *Les descentes de neige de toit sur la voie publique et ses dépendances peuvent engager la responsabilité des propriétaires en cas de dégâts aux biens ou d'accidents aux personnes*

## Quelles sont les obligations minimales de déneigement des communes ?

Pour nombre de personnes, les communes ont l'obligation de déneiger toutes les voies et de les maintenir toutes en permanence et en toutes circonstances ouvertes à la circulation.

### Qu'en est-il réellement ?

L'obligation du Maire en matière de déneigement trouve son fondement juridique dans l'article L2212-2-1° du Code Général de Collectivités Territoriales qui prévoit que « *la police municipale [le Maire] a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ce qui comprend le nettoiement [déneigement]...*

Toutefois, cette obligation de déneigement ne porte que sur les voies publiques communales ouvertes à la circulation générale. Sont donc notamment exclues de l'obligation communale de déneigement les routes départementales et nationales, les places, les impasses, les chemins ruraux, les voies privées... De plus, « *Le Maire peut décider de ne pas procéder au déneigement de l'ensemble des voies ouvertes à la circulation générale dès lors que cette décision est fondée sur l'importance de la circulation et les fonctions de dessertes des voies non déneigées* ». (CCA Nancy 15/10/1992).

La jurisprudence reconnaît au Maire le pouvoir d'ordonner en agglomération aux riverains, le déneigement, le salage ou le sablage des trottoirs et des caniveaux ainsi que de recommander la pose de crochets à neige sur les toits des habitations riveraines des voies ouvertes à la circulation publique<sup>(1)</sup>.

En vertu des pouvoirs qu'il détient de l'article L2212 du Code Général de Collectivités Territoriales, le Maire « *peut prescrire aux habitants de nettoyer et de balayer [la neige] les rues, places carrefours au devant de leurs immeubles bâtis ou non bâtis...* ». La charge de balayage pèse sur le propriétaire, qu'il habite ou non sa propriété. L'obligation de balayage est toutefois limitée à la demi chaussée sur une largeur maximum de 6 mètres.

Lorsque les communes choisissent d'assurer le balayage et le déneigement des voies livrées à la circulation publique elles peuvent, pour en assurer le financement, instituer la taxe de balayage (telle que prévue aux articles 1528 et 317 de l'annexe II du Code Général des Impôts) à laquelle sont assujettis tous les propriétaires riverains des voies publiques et privées ouvertes à la circulation publique.

<sup>(1)</sup> Les descentes de neige de toit sur la voie publique peuvent engager la responsabilité des propriétaires en cas de dégâts aux biens ou d'accidents aux personnes.

## Pour la sécurité des personnes sur les voies communales

Dans la droite ligne des actions à mener en faveur du développement durable (agenda 21), le Maire avait décidé d'étendre la zone 30 à la totalité des rues de l'Eglise et de la Beucinière pour renforcer la sécurité des usagers.



Les élus lui ont suggéré de mettre en zone 30 toutes les rues de la partie centrale du village. En effet, force est de constater qu'à part quelques secteurs de la rue de la Charrière et la rue de la Savoureuse il n'est pas possible, en sécurité, de rouler à 50 km/h. De plus, sur ces portions de voies très prisées des promeneurs, il est nécessaire de se soucier davantage de la sécurité des personnes : enfants seuls ou en famille, à pied ou en vélo.

Ainsi, très prochainement par arrêté du Maire, la zone 30 concernera toutes les rues centrales du village. Des panneaux réglementaires seront donc apposés, d'une part rue de l'Eglise à hauteur de l'abri bus, et d'autre part à l'entrée de la rue de la Savoureuse.

Outre une amélioration des conditions générales de déplacements des piétons, promeneurs et cyclistes dans notre beau et agréable village, cette mesure permettra de réduire le nombre de panneaux de circulation et de marquages au sol réglementaires et de supprimer les panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h rue du Moulin.

### Zone 30

Selon l'actuelle rédaction de l'article R110-2 du Code de la route une zone 30 est un ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Elle est destinée à rendre plus sûrs les déplacements des piétons et à favoriser la mixité du trafic entre piétons, cyclistes, automobilistes...

**Attention sur les voies en sens unique à titre permanent ou provisoire, les cyclistes circulent librement dans les deux sens !**

#### A retenir

La distance d'arrêt d'une voiture roulant à 50 km/h est de 29 m, elle est de 13 m à 30 km/h. Lors d'une collision avec une voiture roulant à 50 km/h un piéton n'a que 20% de chance de survie alors qu'à 30 km/h elle est de 80% !

*Chacun peut ainsi "mesurer" l'importance de cette disposition et la nécessité de la respecter.*

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 septembre 2010 :**

13 conseillers sont présents et 1 est représenté pour une séance au cours de laquelle 10 points figurent à l'ordre du jour.

Le 1er point concerne la conclusion d'une convention de mise à disposition de l'Étang des Belles-Filles.

La commune, qui est propriétaire de l'Étang des Belles-Filles, confiait sa gestion depuis 1995 à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Cette dernière, dans un courrier, a informé que pour diverses raisons, elle ne souhaitait plus gérer cet étang et proposait à la commune de confier cette gestion au Groupe-ment Étang des Belles Filles (GEBF), association nouvellement créée. Après discussion, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le GEBF pour lui confier la gestion de l'Étang des Belles-Filles.

Le 2ème point est consacré à l'attribution des subventions aux associations. A l'unanimité, le conseil approuve la répartition suivante sur les crédits prévus au budget primitif 2010 au poste subvention : A.H.P.S.V. : 210 €, Anciens combattants : 128 €, A.A.P.P.M.A. : 700 €, Bibliothèque : 880 €, Ecole maternelle : 273 €, Ecole primaire : 273 €, F.C. Giro-Lepuix : 1 916 €, La Jeanne d'Arc : 1 153 €, La Raquette Môtieuse : 721 €, Lepuix Gym 525 €, Les Petits Môtieux : 353 €, La Scierie Demouge : 209 €, Ski-Club La Haute-Savoureuse : 801 €, USG VTT : 300 €, Club de l'Amitié : 525 €, La Jeanne d'Arc section Saint Nicolas : 210 €, Mutame : 852 €, Croix Rouge de Giromagny : 200 €, Val d'Or : une subvention de 20 € par personne bénéficiant du service au 31/12/2009, soit 280 €, Secours Populaire Français : 30€.

Il est à souligner l'importance qu'accorde le conseil municipal au monde associatif. Car malgré des temps de rigueur budgétaire, ce sont plus de 10000€ qui sont consacrés à entretenir la dynamique du village et soutenir ses nombreux bénévoles.

Le 3ème point touche à l'indemnité de gardiennage de l'église. Il est nécessaire de mettre à jour la décision attribuant cette indemnité. Après discussion, le conseil décide d'attribuer au gardien de l'église résidant dans la commune l'indemnité au montant plafond en 2010 et pour les années à venir si les conditions de gardiennage de l'église demeurent inchangées. Pour information, l'indemnité 2010 s'élève à 471.87 €.

Le 4ème point traite de la signature d'un avenant à la convention informatique liant la commune au

SIAGEP (Syndicat d'Aide à la Gestion des Équipements Publics) pour intégrer un service complémentaire : la sauvegarde des données informatiques. En effet, le SIAGEP propose à ses adhérents de bénéficier d'une sauvegarde externalisée de leurs données. La sauvegarde se fera chaque jour de façon automatique sur un serveur dédié. Après discussion, le conseil autorise Mr le Maire à signer cet avenant qui entraîne un surcoût de 52,02 € par an au prix de la maintenance informatique.

Le 5ème point concerne la participation à verser au RPI des 2 Auxelles pour le fonctionnement de la restauration scolaire pour l'année 2010-2011.

Une vingtaine d'enfants scolarisés à Lepuix-Gy fréquentant la cantine située à Auxelles-Bas, la commune s'acquitte d'une participation pour aider au financement du service, notamment pour compenser les frais de personnel qui y sont liés.

Le conseil décide de verser 3,80 € par enfant et par repas pris au RPI des 2 Auxelles.

Le 6ème point est consacré à l'acquisition de parcelles de terrain : après discussion, le conseil décide d'acheter à M. MATHIEU Roland une partie de la parcelle AN n° 178 et la parcelle AN n° 161 afin de créer une place de retournement quartier du Mont-Jean dans sa première artère. La surface de terrain nécessaire lui sera achetée 0.60 € par m<sup>2</sup>.

Le 7ème point organise les conditions d'intervention d'appoint de déneigement par des agriculteurs qui rempliront les conditions requises par les réglementations.

8ème point : les conseillers décident de se retirer de 2 associations qui sont, d'une part, l'Association du Massif Vosgien et, d'autre part, l'Association Nationale des Elus de la Montagne. Les motifs de ces deux retraits sont les suivants : la commune a confié l'ensemble des préoccupations axées sur la montagne à d'autres structures : Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges notamment. Ces retraits permettront en outre d'économiser les cotisations à ces associations.

Au cours du 9ème point, le conseil autorise Monsieur le Maire à intenter toute action, y compris judiciaire, dans le but de conserver la propriété des chemins et sentiers publics ruraux de la commune. Et le cas échéant, faire rétablir la libre circulation par le public, à défendre la commune dans les actions qui seraient intentées contre elle et à fixer les rémunérations et à régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers en justice et experts.

Pour plus de précisions, voir l'article page suivante relatif aux chemins ruraux communaux

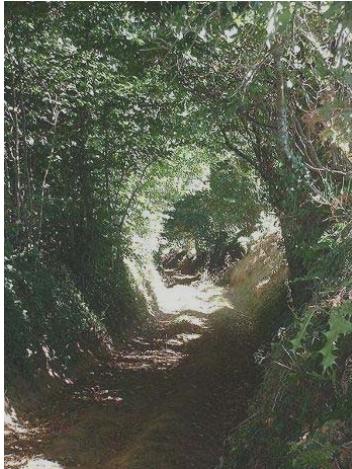
Compte-rendu du conseil du 10/09/10 (suite)

En fin de séance, Mr le Maire informe que le rapport du service des eaux pour l'année 2009 a été rédigé. Ce rapport ainsi que le compte-rendu complet de ce conseil municipal est consultable au secrétariat de la mairie et sur le site internet de la commune, à l'adresse :

[www.lepuix-gy.fr](http://www.lepuix-gy.fr), rubrique "Comptes-rendus".

## CHEMINS RURAUX COMMUNAUX PRECISIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Afin de bien comprendre le sens de la délibération adoptée par 14 voix pour 0 contre et 0 abstention, afin de protéger le patrimoine de notre beau village et lui conserver ses attraits particuliers tant appréciés des habitants locaux et des touristes, suivent quelques précisions explicatrices expliquant la situation juridique des chemins et sentiers ruraux et les devoirs du maire.



Sur le territoire de la commune sont situés plusieurs sentiers dont l'existence très ancienne, leur utilité, et leur fréquentation par le public sont attestés par leur inscription dans l'Etat Général des chemins ruraux de la commune validé par une délibération du Conseil municipal du 30 avril 1842 ainsi rédigée :

*« Le Conseil municipal de la commune du Puix réuni en vertu de la circulaire de M. le Préfet en date du 11 mai 1840 après avoir examiné le tableau d'autre part dressé par le Maire, ainsi que les réclamations y annexées au nombre de aucune estime qu'il y a lieu de déclarer tous les chemins compris audit tableau, Chemins publics ruraux de la commune, en maintenant aussi les sentiers existant d'ancienneté qui d'après les indications mentionnées pour chacun, quoique établi sur les terrains des propriétaires riverains, sont les uns d'une nécessité indispensable et les autres d'une utilité et d'un usage plus ou moins générales ».*

Cet état et la délibération du Conseil municipal, sur avis favorable du Sous-Préfet, ont été validés par Arrêté du Préfet du Haut-Rhin en date du 12 mai 1842 en ces termes : « *Vu le tableau d'une part, la délibération du Conseil municipal et les*

*réclamations y annexées, ainsi que l'avis du Sous-Préfet arrête ce qui suit : les chemins n° 1 à 68 portés au tableau d'autre part sont déclarés chemins publics ruraux de la commune* » c'est-à-dire propriétés privées de la commune en vertu des articles L161-1 et L161-2 du Code rural qui édictent que « *Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune* » « *L'affectation à l'usage du public est présumée, notamment par l'utilisation du chemin rural comme voie de passage...* ».

En classant ces sentiers « publics ruraux de la commune » il a été officiellement reconnu, qu'à cette date, étaient déjà réunies toutes les conditions d'application de la prescription acquisitive trentenaire permettant à la commune de s'approprier un bien en vertu des articles 2258 et 2261 du Code Civil (*anciens 2229 et 2262*).

*« la prescription acquisitive est un moyen d'acquérir un bien ou un droit par l'effet de la possession sans que celui qui l'allègue soit obligé d'en rapporter un titre ou qu'on puisse lui opposer l'exception déduite de la mauvaise foi. »*  
*« pour pouvoir prescrire, il faut une possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire »*

Sur ces fondements et en application de l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant au Maire « *de conserver les propriétés de la commune et de faire en conséquence tous actes conservatoires de ses droits* », les Maires successifs de la commune se sont attachés à préserver leur existence et leur libre fréquentation, notamment lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Or, avec le temps, il est à craindre qu'apparaissent des contestations de propriété de ces sentiers comme semblent le montrer deux revendications de propriété auxquelles la commune est actuellement confrontée.

En conséquence, Mr le Maire a demandé au conseil municipal de l'autoriser à intenter toute action, y compris judiciaire, dans le but de conserver la propriété des chemins et sentiers publics ruraux de la commune et le cas échéant d'en faire rétablir la libre circulation par le public, et à défendre la commune dans les actions qui seraient intentées contre elle et à fixer les rémunérations et à régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers en justice et experts.

## **COMPTE-RENDU du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SAVOUREUSE DU 7 SEPTEMBRE 2010 :**

C'est sous la présidence de Daniel Roth que s'est déroulée cette séance où 18 conseillers étaient présents.

- Les 2 premières délibérations avaient pour objet la taxe d'habitation, dont le taux d'abattement général a été fixé à 15% et le taux d'abattement pour charges de famille est fixé à 15% pour les deux premières personnes à charge et à 20% au-delà.

Ces 2 mesures tendent à alléger cet impôt local pour les contribuables de nos 8 communes. A compter de 2011, La Haute Savoureuse touchera, en remplacement de la Taxe Professionnelle, la part « Conseil Général » de la Taxe d'Habitation ainsi qu'une nouvelle taxe sur les entreprises. Le Président indique que, sans politique d'abattement, cette nouvelle répartition aurait entraîné une augmentation d'environ 9 % de la pression fiscale moyenne sur chaque contribuable ; aussi, la seule solution pour garder une fiscalité stable est d'appliquer les mêmes abattements que le Conseil Général même si cela entraîne une perte de ressources entre 10 000 et 20 000 €.

Il indique que La Haute Savoureuse tâchera de conserver cette politique jusqu'à la fin de cette mandature.

- La 3eme délibération propose de présenter une demande de subvention pour le financement de la construction d'une nouvelle crèche intercommunale à Chaux. Celle-ci aura une capacité de 9 places.
- Admissions en non valeurs pour les créances irrécouvrables d'ordure ménagères et d'assainissement pour une valeur de 996€.
- Attribution d'une subvention complémentaire au Théâtre du Pilier pour l'organisation d'un spectacle dans les communes en mai 2011. Celle-ci se montera à 5€ par entrée.

Monsieur Jacques COLIN informe l'assemblée des dates de ces spectacles, à savoir :

- Lepuix Gy : Mercredi 4 mai 2011
- Auxelles Bas & Haut : Jeudi 5 mai 2011
- Rougegoutte : Vendredi 6 mai 2011
- Lachapelle sous chaux : Samedi 7 mai 2011
- Giromagny : Mardi 10 mai 2011
- Chaux : Vendredi 13 mai 2011
- Vescemont : *date non encore déterminée (reste la possibilité des 9, 11, 12, ou 14 mai 2011)*
- Mise en cohérence du plan de zonage d'assainissement sur la commune de Giromagny et de Chaux.

- Création d'un comité consultatif « bibliothèques-médiathèques » intercommunales pour cette compétence. Ce comité comptera 15 membres permanents et 7 titulaires. La commune de Lepuix-Gy sera représentée par Alain Grosjean et Marylin Demeusy. Claudine Colin sera leur suppléante.

## **Bibliothèque municipale**

Heureux spectateurs qui avaient fait le déplacement jeudi 7 octobre à 20 h 30 à la salle communale de Lepuix-Gy : ils ont eu le plaisir d'assister à un délicieux spectacle. En effet, dans le cadre de la 11ème édition du festival *Conte et compagnie* organisée par le conseil général, la bibliothèque municipale et les Amis de la Bibliothèque accueillaient la conteuse québécoise Renée Robitaille et l'accordéoniste Alexis Loranger.

Pendant plus d'une heure, près d'une centaine de personnes se sont laissées conduire par ce duo de charme dans un village très spécial où a lieu « Le temps des semaines ». Toutes se sont laissées ensorceler par la musique des mots, façon guillotine voire parfois « décoiffante » et avec l'accent québécois pour découvrir des personnages qui mordent à la vie, des histoires de grossesse et d'accouchement.

Le moins que l'on puisse dire c'est que cette soirée, qui s'est poursuivie autour du pot de l'amitié a fait une belle unanimité.

Pour les personnes qui désirent prolonger la magie de ce spectacle, la bibliothèque possède le livre-cd de ce conte.



### **Rappel**

La bibliothèque municipale de LEPUIX-GY est ouverte les mardi de 16 h à 18 h, mercredi et samedi de 14 h 30 à 16 h 30.

L'accès et la consultation sur place des documents sont libres et gratuits et deux postes informatiques sont à la disposition du public avec accès à Internet.

La cotisation 2011 par famille est de 6 Euros pour le prêt de livres ou de vidéos et de 10 Euros pour les deux supports.

## SALLE DE MARIAGE

Depuis le printemps, la salle de mariage a été redécorée et pour chaque cérémonie des bouquets de fleurs fraîches sont gracieusement réalisés par Mmes Sophie CORREY et Marie Claude CONRAD.

Merci mesdames



## NOCES DE PALISSANDRE

Le 12 septembre, notre doyen ANDRE FENDELER et son épouse LUCETTE ont célébrés leurs noces de Palissandre, c'est à dire 65 ans de mariage. ANDRE et LUCETTE sont des mômeux pure souche. LUCETTE était couturière et c'est en livrant une robe à la soeur d'ANDRE qu'elle fit sa connaissance. Ils se marièrent à la mairie de Lepuix le 18 AOUT 1945 et ils emménagèrent au 1 rue de Belfort. Ils y demeurent toujours. ANDRE après avoir été boulanger, fit une longue carrière chez THECLA à Rougegoutte. Lucette continua son métier de couturière tout en élevant ses 3 enfants.

Au fil des années la famille s'agrandit avec la venue de 4 petits-enfants et de 3 arrières petits-enfants. Ils ont donc eu une vie bien remplie et maintenant, leur plus grande joie est de passer d'agréables moments avec toute leur grande et belle famille.

Au nom de la municipalité, nous les félicitons, nous leur souhaitons encore de belles années tous les deux et nous espérons les revoir très prochainement au repas des anciens.



## Éclairage Public

Cette année, dans le village 10 lampes d'éclairage public d'ancienne génération de 125 watts ont été remplacées par des lampes de nouvelle génération de 100 watts avec un abaissement de la tension de 22h00 à 6h00 du matin.

Il est en outre prévu de remplacer une dizaine de lampes anciennes chaque année.

Une économie substantielle d'énergie sera effectuée et cela en cohérence avec l'agenda 21 adopté par le conseil municipal à l'unanimité.

## Sangliers

Depuis le début du mois de septembre, vous êtes très nombreux à déplorer les dégâts causés par les sangliers à la recherche de vers pour se nourrir : vergers, pelouses retournées, labourées parfois jusqu'aux portes des maisons. Depuis l'ouverture de la chasse une dizaine de sangliers ont pourtant été tués dans le secteur de Giromagny.

Pour procéder au décantonnement et au tir de sangliers responsables de dégâts dans des propriétés privées habitées sur les communes de Giromagny, Auxelles-Haut, Auxelles-Bas et Lepuix-Gy afin de réguler leur surpopulation, M. le Préfet a pris un arrêté le 7 octobre 2010 autorisant une battue administrative. Celle ci a eu lieu le samedi 09 octobre 2010 dans les territoires de chasse des ACCA d'AUXELLES-BAS, AUXELLES-HAUT, GIROMAGNY, LEPUIX-GY et de la Société Privée de l'ORDON VERRIER, y compris dans les réserves de chasse des ACCA.

Environ 75 chasseurs ont participé à cette battue mais sans succès.

Où se couchent-ils ? Il faut savoir que le sanglier peut parcourir entre 30 et 40 km en une seule nuit. Si les chasseurs ne les trouvent pas c'est qu'ils ne résident pas forcément sur notre territoire de chasse. La réserve naturelle est vaste sur le territoire de Plancher Les Mines et personne ne peut les déranger. Ce qui fait un lieu de quiétude idéal pour eux. Ce ne sont que des suppositions, sachant que la chasse n'est pas une science exacte.

## INFO du CONSEIL GENERAL

Direction de l'environnement services des rivières et de l'eau : entretien des cours d'eau du bassin versant de la Savoureuse.

L'entretien régulier des parcelles en bord de rivière, jusqu'alors réalisé par le service départemental d'entretien des espaces naturels, s'arrêtera dès cette année. Bien entendu, les propriétés départementales continueront incontestablement à faire l'objet d'un entretien régulier.

Par ailleurs, l'Assemblée départementale s'est prononcée en faveur de l'acquisition à l'amiable de toutes les parcelles situées en lit majeur, notamment celles touchant les cours d'eau, de façon à étendre et pérenniser la gestion départementale des rivières. Les services départementaux se tiennent ainsi à votre disposition pour étudier la situation de toute parcelle, privée ou appartenant à la commune, posant un problème d'entretien ou autre, et qui pourrait être acquise par le département en vue d'intégrer son programme de gestion des rivières. Le cas échéant, vous êtes invités donc à prendre contact avec Madame CHAPOUTOT au 03-84-90-93-35.

## DES NOUVELLES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

L'heure de la reprise a sonné pour les 52 élèves de l'école élémentaire et de leurs enseignants.

Une nouvelle maîtresse, Mme Caroline MOULIN, est arrivée aux commandes de la classe de CP/CE1 pour cette année scolaire à temps plein. Elle est aidée en cela par Mme Andrée CHAMPION (AVS: Assistante de Vie Scolaire) qui avait déjà pris ses fonctions dans l'école en mars dernier.



Les effectifs à ce jour se décomposent comme suit:

- 17 CP + 12 CE1 = 29 pour une classe.
- 3 CE2 + 8 CM1 + 12 CM2 = 23 pour la seconde.

Les élèves sont donc répartis dans deux classes de deux et trois niveaux.

*Il ne manquait que 2 élèves pour pouvoir ouvrir une troisième classe malgré trois inscriptions de dernière minute (le seuil d'ouverture pour une 3eme classe étant situé à 54 élèves).*

Le jour de la rentrée, les élèves ont eu l'heureuse surprise de trouver une cour d'école plus accueillante. En effet, pendant les grandes vacances d'été, quelques bénévoles et professionnels se sont attelés à la rénovation du plateau de sport, à savoir:

- balayage de l'enrobé
- rafraîchissement des peintures au sol
- remise en peinture des deux buts de hand-ball
- fixation des buts au sol
- pose de filets de buts
- fabrication d'une armoire de rangement du matériel de sport sous le préau (en cours...)
- démontage de l'ancien chalet matériel de sport (avant l'hiver...)

Les CE2/CM1/CM2 travaillent dans une salle de classe rendue plus agréable grâce aux travaux de peinture effectués par les employés communaux cet été.

Tous ces travaux font partie d'un vaste chantier de rénovation de l'école qui a été engagé depuis le début de l'été 2009 en concertation étroite entre les enseignants, les représentants de parents d'élèves élus au conseil d'école et l'équipe municipale.

Depuis un an, ce n'est pas moins d'une cinquantaine d'interventions diverses qui a été effectuée à l'école élémentaire pour la rendre la plus accueillante et fonctionnelle possible.

De nombreux projets sont programmés cette année par les enseignants qui seront financés par la municipalité, par l'association de parents d'élèves « ERPM » (En Route les Petits Montieux) et par la coopérative scolaire de l'école.

En outre, un travail va être engagé, dès l'automne, en partenariat avec le Lycée agricole de Valdoie, afin de repenser le futur aménagement global de la cour de récréation, en s'orientant vers des solutions alternatives économiques et respectant les orientations européennes en terme de développement durable.

Au nom de l'équipe éducative, j'adresse mes sincères remerciements à tous ceux qui oeuvrent sans relâche pour une école publique de proximité de qualité.

*Patrick Colin  
Directeur de l'école élémentaire*

### Les effectifs à l'école maternelle :

A la reprise, voici le nombre d'élèves recensés : 51 élèves à l'école maternelle dont :

- 17 en petite section
- 23 en moyenne section
- 11 en grande section

### Un Préau pour l'école maternelle

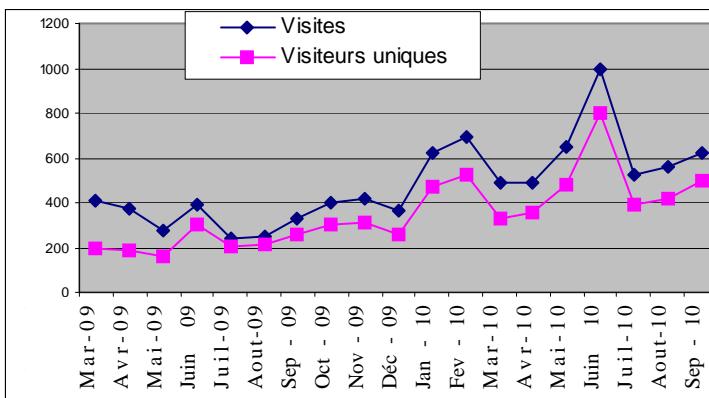
Après de nombreuses années d'attente un préau pour l'école maternelle a été construit cet été. Cette construction permettra aux enfants de se dérouler, même par mauvais temps. Cet abri compte également un espace de rangement pour le matériel des activités extérieures.

Le gros œuvre a été réalisé par l'entreprise locale la SARL Claude PREVOT, le terrassement et la maçonnerie réalisés par des conseillers Jean-Bernard MARSOT, Christian ROETHINGER, Gérard TRAVERS, Pierre WIMMER et les employés communaux Gérard DEMEUSY, Sylvain PETITJEAN.



## Notre site Internet [www.lepuix-gy.fr](http://www.lepuix-gy.fr) a déjà un an et demi !

Voilà maintenant plus d'un an et demi que le site Internet de la commune est en ligne. Il a déjà connu une modification majeure, avec l'apparition d'une nouvelle version en ce début d'année 2010 et sa fréquentation est en constante augmentation. De 200 visiteurs environ au démarrage en mars 2009, nous sommes passés au-delà des 400 visiteurs uniques mensuels. Cela représente une moyenne de 20 visites par jour et parfois des pics à 40 personnes. Les statistiques nous montrent également des connexions non seulement d'Europe (Suisse, Belgique, Allemagne, Italie, Scandinavie, etc...), mais aussi depuis les autres continents (Asie, Amérique, Afrique).



Vous y trouvez de plus en plus d'informations pratiques (démarches administratives, état civil, météo, etc ...), tous les numéros de téléphones utiles (médecins, écoles, services publics, etc...), les actualités de la commune surtout sur la vie associative, car chaque association possède son espace et se doit de mettre à jour régulièrement ses actualités et autres évènements qui font vivre notre village. Vous constaterez ainsi que l'agenda communal est très fourni, témoignant de l'énergie des bénévoles des associations de Lepuix, que les villages alentours nous envient !

La vie scolaire y est également en bonne place avec les comptes-rendus des conseils d'école, les horaires de classes ; on y trouvait aussi la liste du

### Rappel des manifestations de cette fin d'année :

#### NOVEMBRE

- JE 11 : Cérémonie anniversaire de l'armistice de la guerre 1914 - 1918 et Assemblée Générale des Anciens combattants
- SA 20 : Braderie du Secours Catholique
- SA 27 : Assemblée Générale de la Raquette Môtieuse
- DI 28 : Repas familial : choucroute du Club de l'Amitié



matériel de rentrée, ainsi que toutes les informations sur le service de garde communal et les gardiennes d'enfants agréées que l'on peut trouver au village.

De nombreux documents relatant l'histoire de village sont également en ligne, des cartes postales anciennes, mais aussi une bonne partie des anciens bulletins municipaux qui ont été numérisés.

Les internautes de France et d'ailleurs peuvent facilement y découvrir les richesses de notre beau village, son patrimoine, ses commerces, ses artisans, trouver des informations touristiques, le plan de la localité, une présentation du village pour cultiver l'envie de venir nous visiter.

Par ailleurs, si vous avez de belles photos du village (papier ou numérique), si vous avez connaissance d'informations ou d'évènements, de personnes qu'il vous paraît important de mettre en avant pour leur talent ou leur passion, faites les suivre au secrétariat de la mairie et cela enrichira votre site internet.

D'ailleurs, n'hésitez pas à mettre le site Internet de Lepuix en page d'accueil de votre navigateur ! Et à faire connaître notre site à vos contacts.

*Un petit message au milieu associatif : le site est la vitrine des associations du village, qui possèdent chacune un espace dédié : Dirigeant d'association ou "simple" membre, ce site est également le vôtre : à l'aide d'un code d'accès, vous pouvez renseigner l'agenda de vos manifestations, créer une page de présentation de votre association et diffuser les comptes rendus de vos actualités. La fréquentation et l'intérêt du site dépendront de la fréquente mise à jour de celles-ci.*

#### DECEMBRE

- SA 4 : Saint-Nicolas Clique
- SA 11 : Repas des anciens Paroisse et municipalité
- VE 31 : Nouvel An Lepuix Gym

#### JANVIER

- VE/SA 7 et 8 : Tournoi festif en salle - FCGL
- DI 9 : Concours de belote de la Raquette Môtieuse
- SA 15 : Assemblée Générale de l'AAPPMA
- LU 17 : Assemblée Générale de Lepuix-Gym
- SA 22 : Sortie en bus à Grindelwald - Ski-Club
- DI 30 : Coupe de la Haute Savoureuse Mémorial Samuel Ruggeri - Ski-Club

## LES PORTES OUVERTES A LA SCIERIE COMMUNALE

Cette saison 2010 a été couronnée de succès avec une fréquentation en progression sur ces 4 journées. Le premier dimanche de juin a vu de nombreux locaux venir nous montrer leur attachement à leur scierie. Mais les portes ouvertes du 18 juillet ont été particulièrement réussies avec plus de 150 visiteurs le dimanche après-midi, notamment de nombreux touristes de passage dans la région. Les uns, férus de techniques des vieux métiers, les autres, passionnés d'histoire, sont toujours aussi étonnés de pouvoir admirer cette belle machinerie datant de 1878 en parfait état de marche.

Dans le cadre des *Journées du Patrimoine*, les 18 et 19 septembre, la désormais traditionnelle nocturne du samedi soir, avec l'illumination de l'ensemble du bâtiment offre un autre regard sur ce joyau du patrimoine local. Tout ceci nous rappelle encore davantage combien il faut le préserver, afin de transmettre aux générations futures ce savoir-faire ancestral.



L'association "La Scierie Demouge" qui est chargée de la mise en valeur et de l'organisation de l'animation du site, tient à remercier tous les visiteurs et surtout les bénévoles des autres associations du village qui ont contribué au bon déroulement de ces journées, nous prouvant que le monde associatif moutier est une grande famille.

Rendez-vous à tous l'année prochaine !

Des étudiants de l'UTBM examineront la scierie "à la loupe" :

Un groupe de 5 étudiants nous a sollicité pour une visite un peu spéciale. En plus du tour du propriétaire habituel et la démonstration de sciage auxquels ils auront droit comme tous les scolaires de passage le long de la Beucinière, ces futurs ingénieurs devront, dans le cadre de leur projet, modéliser en 3 dimensions l'ensemble du mécanisme, grâce à un logiciel de Conception Assistée par Ordinateur. Ainsi, ils pourront réaliser une animation de l'ensemble de la chaîne cinématique, depuis la roue à augets jusqu'au haut-fer.

## MONTEE DE LA HAUTE - PLANCHE

Samedi 28 août, à 10 heures, 17 vététistes dont 2 filles et 12 coureurs à pieds dont 2 filles se retrouvaient pour la montée de la Haute-Planche. Cette manifestation était organisée par le Ski-Club de la Haute Savoureuse et se déroulait sur une distance de 6 kms 200 pour un dénivelé de 450 m, sur un parcours balisé dont le départ était donné un peu avant le réservoir de Chauve-Roche et l'arrivée jugée au chalet de la Haute-Planche.

Les résultats pour les vététistes :

1<sup>er</sup> BRAGAGIA Fabien en 26'50' ;  
2<sup>ème</sup> PREVOT Guillaume en 31'12' ; 3<sup>ème</sup> JACQUEMIN Pascal en 32'26' puis CANAL Thierry, ROTH Alain, ROTH Frédéric, GAAG Philippe, PREVOT Daniel, WIMMER Eric, PETIZON Claude, PREVOT Bernard, PREVOT Claude, STAINÉ Claude, CANAL Christiane, HOSATTE François, CHASSIGNET Claude et DEMEUSY Laura.



Pour les coureurs à pieds :

1<sup>er</sup> JEANNIN Thierry en 32'42' ;  
2<sup>ème</sup> DÉMEUSY Joël en 36'22' ;  
3<sup>ème</sup> THARY Christian en 37'13' puis COLIN Patrick, HALLER Manu, JEANNIN Cyril, MARSOT Gérard, GALLY Marie-Noëlle, JEANNIN Karine, CHASSIGNET Jacques, LAMY Thierry et MARIE Pascal.



Cette épreuve s'est déroulée dans la bonne humeur malgré la difficulté du parcours et le temps ensoleillé mais frais.

Après la remise des coupes, des médailles et des lots, les personnes qui le désiraient ont pu partager le repas préparé par les membres du ski club au refuge de la Haute-Planche.

Les membres du club remercient vivement tous les participants pour leur fidélité et leur sportivité.

*Retrouvez le classement complet avec le temps de tous les participants ainsi que de nombreuses photos de l'édition 2010 dans la rubrique Associations/Ski-Club, de notre site internet.*

*Vous y trouverez également le récapitulatif des résultats depuis la création de cette belle épreuve locale en 1993, dont les records sont détenus chez les femmes par Nathalie Filonczuk en VTT (37'05) et Agnès Lehmann en course à pied (38'24) et, chez les hommes, par Fabien Canal en VTT (24'59) et Alain Roth en course à pied (28'45).*

## COMBINE DES HAUTS-PRES

Samedi 11 septembre, l'USG VTT et le Ski-Club de la Haute-Savoureuse organisaient le 20<sup>ème</sup> combiné des Hauts-Prés. Et oui, vingt ans déjà que cette manifestation existe, grâce aux bénévoles de ces deux associations mais aussi aux habitants du village qui participent sportivement par leur présence aux postes de contrôleurs et de ravitailleurs le long du parcours, aux spectateurs et surtout aux sportifs qui sont toujours aussi nombreux.

Les membres de l'USG VTT et du Ski-Club vous remercient tous vivement de votre fidélité.

Cette année, 49 équipes étaient présentes pour « la grande course ». Les équipes sont formées de 2 personnes : un vététiste et un coureur à pied qui partent ensemble sur une distance respective de 16 Kms avec un dénivelé de 560 m et 9 Kms avec un dénivelé de 240 m à travers prés et forêt. Le cumul des temps du vététiste et du coureur à pieds détermine le classement.

La première équipe, formée de Fabien CANAL et Pascal GOEPFERT, a remporté cette épreuve en 1h15.41 devant Fabien BRAGAGIA et Florent FIOUX en 1h24.14 et font partie de la catégorie senior, en 3<sup>eme</sup> place du classement général et 1<sup>er</sup> de la catégorie vétéran : le duo Thierry CANAL et Christian THARY en 1h29.24.



En équipes féminines, Coralie REDELSPERGER et Monique DOUTEY en 1h59.50 devancent Christiane CANAL et Sylvie BRAND en 2h14.35.

En catégorie mixte : 1<sup>ère</sup> MAZIMANN Marie-Laure et Ludovic en 1h33.05 ; 2<sup>ème</sup> Christine BRENTENSTEIN-Guillaume PREVOT en 1h47.02 ; 3<sup>ème</sup> Aline DARSAC-Anton HAFEKOST en 1h53.25.



En catégorie vétéran hommes, 1<sup>ère</sup> l'équipe Thierry CANAL et Christian THARY en 1h29.24 ; 2<sup>ème</sup> l'équipe Jean-Luc COLIN - Michel DESDAMES en 1h36.04 ; 3<sup>ème</sup> l'équipe Alain ROTH - Patrick COLIN en 1h37.33.



Bravo à tous les participants et soulignons ici la participation et les performances des « locaux » dans un classement individuel.

Coureurs à pieds : Christian Thary 4<sup>ème</sup>, Joël Demeusy 9<sup>ème</sup>, Patrick Colin 11<sup>ème</sup>, Jacques Chassignet 20<sup>ème</sup>, Claude Prévot 21<sup>ème</sup>, Gérard Marsot 22<sup>ème</sup>, Jean-Bernard Wimmer 31<sup>ème</sup>, Maxime Wicky 38<sup>ème</sup>, Marie Wimmer 45<sup>ème</sup> ; Sylvie Brand 46<sup>ème</sup>, Laura Demeusy 49<sup>ème</sup>.

Coureurs VTT : Alrick Martin 3<sup>ème</sup>, Pierre Dubois 4<sup>ème</sup>, Jean-Luc Colin 14<sup>ème</sup>, Frédéric Roth 17<sup>ème</sup>, Julien Prévot 21<sup>ème</sup>, Daniel Martin 22<sup>ème</sup>, Claude Petizon 32<sup>ème</sup>, Bernard Prévot 34<sup>ème</sup>, Florian Maudenspacher 41<sup>ème</sup>, Claude Chassignet 43<sup>ème</sup>.

Sans oublier une belle participation des jeunes venus nombreux, licenciés ou non. Pour eux, il n'y a pas d'équipe vélo/à pieds, ils courent en individuel sur plusieurs distances en rapport avec leur catégorie d'âge.



Daniel Martin, Président de l'USG VTT, au micro, a rondement mené la distribution des récompenses offertes par les clubs organisateurs et les sponsors. Coupes, médailles et de nombreux lots ont été remis par le maire du village, Daniel Roth et Marie-Laëtitia Pannier conseillère municipale membre de la commission sportive de Giromagny.



Tous les participants se sont vus remettre un tee-shirt « souvenir du combiné » pour marquer cette 20<sup>ème</sup> édition.

Les organisateurs félicitent tous les sportifs et remercient très chaleureusement, les sponsors, les ambulances CDM Orlandi-Guth et tous les bénévoles qui ont participé au bon déroulement de cette manifestation. GRAND MERCI à TOUS.

## LE FCGL avant la rentrée...

Comme à l'accoutumée, le FCGL a débuté sa saison en proposant aux enfants son traditionnel stage foot de rentrée.

De nombreux enfants de 5 à 17 ans étaient présents. Garçons et filles de Lepuix-Gy et des environs ont activement contribué aux différents entraînements.

C'est au stade des Prés du feu entre le lundi 23 Août et le vendredi 27 Août que chaque catégorie a pu participer aux entraînements diversifiés élaborés par les éducateurs diplômés du club.

Une sortie au Bowling de Belfort et la visite au stade Bonal de Sochaux ont ravi les 44 enfants présents. Les joueurs du FC Sochaux Montbéliard se sont prêtés avec plaisir à la traditionnelle séance d'autographes et photos avec les jeunes présents. Quant au Bowling, les pistes résonnent encore des strikes des participants...



Encore une réussite pour ce traditionnel stage de rentrée qui s'est terminé le vendredi soir par un mini tournoi intergénérationnel très animé et un convivial repas regroupant, parents, enfants, dirigeants et éducateurs.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur le Football à Lepuix-Gy, veuillez contacter M. Lanneau Jean-Marc (président du FCGL) au 06 09 50 47 77.

Les enfants, garçons et filles, à partir de cinq ans y sont accueillis.

## Renouvellement du bureau :

Lors de la réunion du 31 août 2010, les membres du comité ont procédé aux élections ci-dessous :

- Président : Jean-Marc Lanneau
- Vice-président : Jean-Louis Demeusy
- Secrétaire : Olivier De Nardi
- Trésorier : Vincent Greget

## BRAVO ALRICK !

ALRICK MARTIN au Championnat du monde de VTT



A 18 ans Alrick MARTIN a déjà un palmarès remarquable en VTT, les résultats de la saison 2010 parlent d'eux même :

### Course sur route

Critérium du printemps 2<sup>ème</sup> ; Les 3 Ballons 1<sup>er</sup> ; Critérium du ballon d'Alsace 3<sup>ème</sup>

### Course VTT Régionale

4 heures de GIRO 1<sup>er</sup>

### Course VTT Nationale

Offrad à Cassis 4<sup>ème</sup>

### Coupe de France

ST Raphael 3<sup>ème</sup> ; Pernes /Fontaine 17<sup>ème</sup> ; Super Besse 6<sup>ème</sup>

### Coupe de France relais

ST Raphael 5<sup>ème</sup> ; Pernes /Fontaine 4<sup>ème</sup>

### Championnat de France

Val d'Isère 4<sup>ème</sup>

Val d'Isère Champion de France de relais

### Coupe du Monde

Houffalize en Belgique 5<sup>ème</sup> ; Offenbourg en Allemagne 32<sup>ème</sup> ; Champéry en Suisse 5<sup>ème</sup>

Et une qualification au championnat du monde à Mont Saint Anne au Canada

Alrick prend une remarquable 8<sup>ème</sup> place dans sa catégorie.

Ses impressions après la course :

*« Il m'a manqué un peu de force en début de course pour suivre le groupe avec Julien. Je suis tombé après et je me suis fait assez mal. Mais c'était ma première course à ce niveau et je suis content de cette 8e place. C'était une super expérience. »*

Bravo Alrick pour ces performances qui en appellent certainement d'autres....



*Alrick en 2<sup>ème</sup> position sur l'épreuve de short-track à la bagarre avec les meilleures élites français*

# L'ÉTÉ AU

club de l'amitié  
de Lepuix-Gy

Encore une saison terminée. L'automne pointe le bout de son nez laissant un arrière goût de soleil et d'escapades à ceux qui sont allés se faire bronzer sur les plages ou même à la campagne. De retour, ils font « bisquer » (comme on dit par chez nous) ceux qui sont restés, en racontant avec force détails leurs vacances *formidables*. Ceux-ci pourtant peuvent à leur tour parler de leur sortie d'un jour à l'île de Mainau, qui avait aussi un vrai goût de vacances. Du soleil à gogo, une ballade en bus, (un peu longue, mais enfin, il faut savoir ce que l'on veut !) et un endroit vraiment charmant avec toutes ces fleurs. Au retour, un crochet par les chutes du Rhin devait terminer cette journée. Tout le monde était enchanté.



Les amateurs de photos s'en sont donné à cœur joie !



En septembre, le challenge de pétanque devait aussi animer cette fin d'été. Par chance, le temps nous fut clément et seules quelques gouttes de pluie n'ont pu arrêter la dernière partie entre les deux équipes finalistes. Le passage de la coupe s'est effectué autour d'un Kir bien gagné. Les vainqueurs garderont la coupe jusqu'au prochain challenge qui aura lieu en juin 2011 où elle sera remise en jeu.

Un repas barbecue clôtura cette manifestation. Encore une bonne journée très appréciée de tous.

Ainsi, comme on peut le voir, notre club se porte bien et s'est même agrandi ce mois-ci de deux nouvelles inscriptions. Nous sommes maintenant 121 adhérents.

Nous nous retrouverons le jeudi 21 octobre à la salle communale pour notre traditionnel repas cochonnailles. En principe, ce repas est réservé aux seuls membres du club. Malgré tout, les invités sont les bienvenus. Une circulaire précisera en son temps les conditions d'inscription.

Par contre notre repas « choucroute » que l'on peut aussi qualifier d'après-midi dansant qui aura lieu le dimanche 28 novembre est plus particulièrement réservé aux invités extérieurs au club. Ce repas est destiné à mieux nous faire connaître tout en profitant de l'occasion pour nous « éclater » avec l'orchestre de Jean MULLER. Une publicité sera faite pour cette manifestation.



Signalons également que le calendrier du club sera disponible à partir du 15 octobre au prix de 5 euros. Vous pouvez l'acquérir auprès de notre président Mr Jacques Meyer ou de l'un des responsables du bureau. Vous contribuerez ainsi à mieux faire vivre notre association et par là même la dynamique du village. Merci à tous.

## La Télévision Numérique Terrestre (TNT) arrive à LEPUIX.

Après plusieurs décennies d'existence, la télévision analogique, telle que bon nombre d'entre nous la connaît, va s'arrêter le 16 novembre 2010.

Le passage au numérique permet de recevoir plus de chaînes qu'actuellement dans une meilleure qualité d'image.



Avant l'arrêt de la télévision analogique, un message d'information défilerà sur l'écran de tous les téléviseurs à adapter, demandant de passer au numérique .

**Si vous recevez actuellement la télévision par un râteau sur le toit, vous êtes concerné.**

Dans ce cas, pour continuer à recevoir la télévision, **Il n'est pas obligatoire de changer de téléviseur et dans la plupart des cas, le changement d'antenne n'est pas nécessaire.**

- soit votre récepteur de télévision est récent et il est donc équipé d'un dispositif numérique, ou vous possédez déjà un adaptateur TNT, dans ce cas un nouveau réglage des chaînes sera à réaliser le 16 novembre 2010,
- Soit votre récepteur de télévision est ancien, dans ce cas, un adaptateur est nécessaire pour continuer après le 16 novembre à recevoir vos programmes favoris. Le prix d'un adaptateur varie d'une dizaine à plusieurs dizaines d'euros selon le modèle.

Pour les immeubles, consultez votre syndic.

### Que va-t-il se passer ?

**Depuis le 31 juillet 2010**, l'émetteur de Lepuix-Gy, diffuse déjà les chaînes suivantes de la TNT : France 2, France 3, France 5, France Ô, LCP/Public Sénat.

Vous pouvez donc déjà vous équiper et tester votre équipement !

La totalité des chaînes de la TNT sera disponible le 16 novembre 2010 au moment du passage à la télé tout numérique de toute la région.

**Dans la nuit du 15 au 16 novembre**, tous les émetteurs (analogiques et numériques) vont s'arrêter. Seuls les émetteurs numériques seront ensuite remis en route.

Les émetteurs principaux (Lomont...) qui couvrent la majeure partie de la population de la région Franche-Comté, seront remis en service en priorité.

Les émetteurs du réseau secondaire seront rallumés progressivement.

Tant que l'émetteur dont je dépends ne sera pas rallumé, je serai temporairement privé(e) de télévision.

### Je suis équipé, pourquoi faire une nouvelle recherche le 16 novembre ?

**Certaines chaînes de la TNT vont changer de fréquence** après le passage pour améliorer leur couverture. Si je ne lance pas une nouvelle recherche, je les perdrai. Je fais cette recherche sur chacun des postes reliés à l'antenne collective, l'antenne râteau ou l'antenne intérieure.

### Soyez vigilent

Méfiez-vous du démarchage à domicile. Des revendeurs peu scrupuleux peuvent tenter de vous vendre du matériel inutile ou à des tarifs exagérés. Certains peuvent chercher à vous abuser en usurpant l'identité de France Télé Numérique. Sachez qu'un représentant de France Télé Numérique ne peut vous contacter par téléphone ou se présenter à votre domicile, que pour une intervention d'assistance technique dans le cadre d'un RDV fixé avec vous, et sur présentation d'un badge.

Renseignez-vous sur les aides mises en place pour passer au tout numérique et, si vous y êtes éligible, demandez à en bénéficier.

*Une brochure d'information est disponible à la Mairie.*